



# COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

## PROCES-VERBAL N° 18

Mardi 30 juin 2026  
Réunion téléphonique

**Présents** : MM. Stéphane CERDAN, Président, , Dominique DE LA COTTE, Secrétaire, Anthony Billard, Laurent GOMIS, Rémi LECHEVALLIER, Lilian LEROUX. Mme Morgane ONFROY.

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

\*\*\*\*\*

### **1 – RECTIFICATIF AU PROCES-VERBAL N°1 DU JEUDI 18 JUIN 2026**

La Commission, suite à la publication du procès-verbal n°15 du jeudi 18 juin 2026, et publié le vendredi 19 juin 2026 apporte les modifications suivantes :

Tableau du District de l'Orne de Football :

Suite à une erreur de niveau de compétition de l'équipe première Seniors des clubs ci-après pour la saison 2025//2026, il convient de les ajouter à la liste des clubs en infraction au 15 juin 2026 :

DIVISION	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS					CONSTAT AU 15 JUIN 2026					Amende	
			Nbr Arb	Nbr Maj	Nbr Fémin.	Nbr Fut.	Nbr FIA.	Nbr Arb	Nbr Maj	Nbr Fémin.	Nbr Fut.	Nbr FIA.		Nbr Saison
D. 2 Seniors	501496	AM.S. GACEENNE	2	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	50 €
D. 2 Seniors	519301	ENT.S. PAYS OUCHE	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0	2	100 €
D. 3 Seniors	547667	SEES F. C.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	50 €
D. 3 Seniors	553762	TRUN F.C.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	150 €
D. 3 Seniors	547714	O. ALENCONNAIS	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	200 €

\*\*\*\*\*



Le Président,



Stéphane CERDAN

Le Secrétaire,



Dominique DE LA COTTE

